



Rapport d'activités de l'UIOE - Union Internationales des Œnologues et des Œnotechniciens 2024-2025

En 2024, La gouvernance de l'Union internationale des Œnologues a été renouvelée lors de son Assemblée Générale du 19 Octobre à Dijon. Le nouveau bureau est composé de - trois co-présidents : Emilio Defilippi (Italie), Santiago Jordi, (Espagne), Pierre-Louis Teissedre (France), -trois vice-présidents : Monika Christmann (Allemagne), Didier Fages (France), Leonardo Palumbo (Italie), -une secrétaire générale : Begoña Jovelar (Espagne), -une trésorière : Christine Chaminade, (France), -3 contrôleurs de gestion ont également été élus : -Reinhard Eder (Autriche), -Jean-Pierre Robert (Canada), -Fanny Crettenand (Suisse). Les anciens co-présidents et secrétaire général Serge Dubois (France), Riccardo Cotarella (Italie) et Edmund Diesler (Allemagne) ont été nommés présidents d'Honneur. Le futur programme de l'UIOE et les défis à relever dans les années à venir ont été présentés et adoptés. Les commissions et groupes de travail de l'UIOE concernent les thèmes -Technique, -Concours, -UIOE 60 Ans, -Communication, -Vin et Traditions.

Parmi les actions réalisées :

→ Le site web de l'UIOE a été rénové et mis à jour, ce qui permet le développement de communications

→ Suite à la demande de l'Union Internationale des Œnologues et des Œnotechniciens, l'Union Européenne a rendu de façon explicite, dans les tableaux 1 et 2 de l'annexe I A du règlement 2019/934, l'obligation de supervision de pratiques oenologiques, lorsqu'elle était cachée dans les fiches du code de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin. Lorsque cette obligation apparaissait déjà clairement dans les appendices de l'annexe I A, elle a été laissée. Ainsi le règlement délégué (UE) 2024/3085 de la Commission du 30 septembre 2024 modifiant le règlement délégué (UE) 2019/934 complétant le règlement (UE) no 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les pratiques oenologiques autorisées a intégré un considérant justifiant les modifications apportées par rapport à l'obligation de supervision par un œnologue ou un technicien qualifié ou spécialisé, car leur rôle est important pour garantir la sécurité des opérateurs ainsi que la sécurité et la qualité des denrées alimentaires. Ce sont aujourd'hui 14 pratiques oenologiques sur moût ou vin qui sont placées sous le contrôle d'un œnologue ou d'un technicien agréé par les autorités de l'état membre.

→ L'UIOE possède un statut d'observateur à l'OIV et a renouvelé sa délégation d'experts qui a participé aux réunions des groupes d'experts du mois de mars 2025.

Pour les actions en cours, l'UIOE travaille:

- Sur la possibilité d'augmenter le nombre de membres d'associations nationales d'œnologues et œnotechniciens, et sur la possibilité d'avoir de nouveaux membres avec un statut particulier (observateurs, sponsors, ...);
- A La création d'un événement anniversaire pour fêter les 60 ans de l'UIOE avec une partie conférence technique qui devrait avoir lieu en novembre 2025 dans la région de Milan (lieu de création de l'Association).
- -Sur la demande à l'OIV de construire une définition des œnotechniciens,
- -La mise en place d'accords de collaborations entre l'UIOE et d'autres organismes. Une première collaboration a été enclenchée avec VINO FED pour la mise à jour des seuils d'attribution des récompenses et distinctions de la norme OIV des concours internationaux des vins et boissons spiritueuses d'origine vitivinicole.

Mai 2025

Pierre-Louis Teissedre
Co-Président UIOE

